



RÈGLEMENT CONCOURS SESAME 2025

1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
2.	LES ÉCOLES OU PROGRAMMES.....	2
3.	CONDITIONS D'ADMISSION.....	3
4.	CONDITIONS FINANCIÈRES.....	4
5.	PROCÉDURE D'INSCRIPTION.....	5
5.1.	CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES	5
5.2.	TEMPS SUPPLÉMENTAIRE ET AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES	6
6.	RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS	6
6.1.	LES ÉPREUVES DU CONCOURS	6
6.2.	ÉPREUVES ÉCRITES	6
6.3.	NOTE DE DOSSIER.....	8
6.4.	COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET NOTE DE DOSSIER	8
6.5.	RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES.....	9
6.5.1.	PRÉREQUIS AU PASSAGE DES ÉPREUVES	9
6.5.2.	PRÉSENCE – PONCTUALITÉ	9
6.5.3.	FORMALITÉS.....	10
6.5.4.	PAUSES PENDANT LES ÉPREUVES.....	10
6.5.5.	REMONTÉE DES RÉPONSES.....	10
6.5.6.	DISCIPLINE, FRAUDE ET SANCTIONS.....	10
6.5.7.	RÉCLAMATION.....	11
6.6.	RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ORALES	11
6.7.	COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES	12
6.8.	ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT	12
7.	CAS DE FORCE MAJEURE ET ANNULATION D'ÉPREUVES	13
8.	INTÉGRATION.....	14
9.	PHASE COMPLÉMENTAIRE SUR PARCOURSUP	14
10.	POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	14
11.	COPYRIGHT.....	14
12.	RESPONSABILITÉ ÉDITORIALE.....	15

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Concours SESAME est une banque d'épreuves communes à 19 programmes de 16 grandes écoles de commerce et de management international, délivrant toutes un diplôme visé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Bac+4 ou Bac+5. Les programmes proposés sont fortement orientés autour du développement international des entreprises et du management multiculturel.

2. LES ÉCOLES OU PROGRAMMES

Diplômes visés Bac+4 (niveau 6 et grade de Licence)

- BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis – Lille)
- BBA International – Excelia Business School (La Rochelle – Paris-Cachan)
- ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy-Pontoise – Singapour – Rabat-Salé)
- Global BBA – emlyon business school (Lyon)
- Global BBA – NEOMA Business School (Paris – Reims – Rouen-Mont Saint Aignan)
- International BBA – EM Normandie (Paris-Clichy)
- International BBA – Grenoble École de Management (Grenoble)
- International BBA – KEDGE Business School (Marseille – Paris)
- International BBA – South Champagne Business School (Troyes)

Diplômes visés Bac+5 (niveau 7 et/ou grade de Master)

- EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux-Talence)
- Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)
- Programme Grande École – EDC Paris Business School (Paris-Puteaux)
- Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris-Courbevoie – Nantes – Montpellier)
- Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris-Clichy – Dublin – Oxford)
- Programme Grande École – EM Strasbourg (Strasbourg)
- Programme Grande École – ESCE International Business School (Paris-Courbevoie – Lyon)
- Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)
- Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)
- TEMA – NEOMA Business School (Reims – Rouen-Mont Saint Aignan – Paris)

Chaque année, les établissements membres de SESAME communiquent au ministère le nombre de places offertes par leurs programmes dans SESAME. Le ministère fait ensuite connaître aux candidats par publication au Bulletin Officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- la liste des établissements d'enseignement supérieur autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (formations de commerce et de gestion) ;
- la liste des diplômes de ces établissements conférant à leurs titulaires le grade de Licence ou de Master ;
- le nombre de places offertes dans les différentes voies d'admission, dont le Concours SESAME.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

Le Concours SESAME est ouvert aux candidats titulaires (ou futurs titulaires) du baccalauréat français (ou équivalent international) souhaitant intégrer une première année. Les titulaires du baccalauréat français uniquement ne peuvent être recrutés dans les programmes ouverts au Concours SESAME par une autre voie d'admission, à l'exception d'une admission en « rentrée décalée »¹.

Les candidats titulaires (ou futurs titulaires) d'un équivalent international du baccalauréat français sont invités à privilégier la voie d'admission internationale proposée par les écoles.

Les candidats ne peuvent s'inscrire, au cours d'une même année civile, qu'à une seule des voies d'admission proposées par chaque établissement/programme.

L'admission définitive ne peut être prononcée qu'après l'obtention du baccalauréat (ou diplôme reconnu équivalent). En cas d'échec au baccalauréat, le candidat perd le bénéfice de son admission.

Au moment de l'inscription au concours, le candidat est seul responsable des informations fournies.

L'autorisation de participer plus d'une fois aux épreuves au concours d'entrée en 1^{ère} année varie selon les écoles ou programmes :

- Aucune limitation :
 - BBA in Global Management – SKEMA Business School
 - BBA International – Excelia Business School
 - International BBA – EM Normandie
 - Programme Grande École – EBS Paris - European Business School
 - Programme Grande École – EDC Paris Business School
 - Programme Grande École – EM Normandie
 - Programme Grande École – EM Strasbourg
 - Programme Grande École – IPAG Business School
- 2 présentations maximum :
 - ESSEC Global BBA – ESSEC Business School
 - Global BBA – emlyon business school
 - Global BBA – NEOMA Business School
 - International BBA – Grenoble École de Management
 - Programme Grande École – ESCE International Business School
 - Programme Grande École – Paris School of Business
 - TEMA – NEOMA Business School
- 3 présentations maximum :
 - International BBA – KEDGE Business School
 - International BBA – South Champagne Business School
 - EBP International – KEDGE Business School
 - Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci

Il n'y a pas de limite d'âge pour présenter le Concours SESAME.

Les candidats peuvent s'inscrire sans condition de nationalité.

¹ L'admission en « rentrée décalée » d'une année n dans une école n'est pas ouverte aux candidats ayant présenté le Concours SESAME durant l'année n-1 pour cette école.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

Il est possible de candidater à plusieurs écoles, programmes ou tracks/campus. Les droits d'inscription au Concours SESAME s'élèvent à 295 € (sans restriction du nombre de programmes ou parcours/tracks/campus choisis). Ils sont à régler dès l'inscription par carte bancaire sur la plateforme nationale Parcoursup. Le paiement des droits d'inscription doit être effectué avant la confirmation du vœu sur Parcoursup.

Pour les candidats ayant réglé les frais d'inscription à prepaSESAME de 100 €, ce montant est remboursé sur la carte bancaire utilisée pour le paiement des droits d'inscription au Concours SESAME.

En cas de désistement reçu par SESAME (par e-mail ou courrier LRAR) avant la date limite de validation des vœux dans Parcoursup, le remboursement des droits d'inscription au Concours SESAME est effectué dans les 30 jours qui suivent la date de clôture de validation des vœux, sous réserve que le candidat n'ait pas participé aux épreuves écrites.

En cas de désistement reçu hors délai, la totalité du montant des droits d'inscription reste acquise à SESAME sauf cas de force majeure et en cas de motif légitime et impérieux, justificatifs à l'appui (ex : certificat médical) fournis au plus tard une semaine après la date des épreuves écrites – cachet de la poste faisant foi.

Après le délai légal de rétractation de 14 jours calendaires, une retenue de 100 € est systématiquement appliquée pour tout remboursement au titre des frais de gestion de dossier.

Le remboursement est fait par virement ; le candidat doit fournir à SESAME le RIB du compte à créditer.

Les candidats boursiers de l'année scolaire ou universitaire en cours (2024/2025) bénéficient d'une réduction de 50 % sur les droits d'inscription au Concours SESAME suivi d'un remboursement intégral en cas d'intégration. Dans ce cas, le candidat doit l'indiquer lors de son inscription sur Parcoursup, puis, si la bourse n'est pas validée par Parcoursup, déposer sur son espace réservé mySESAME au plus tard à la date de clôture des inscriptions :

- pour les candidats élèves de classe terminale (bourse nationale de second degré) : notification d'attribution, reconduction ou octroi pour l'année scolaire du passage du concours ou attestation d'attribution datant de moins de 3 mois délivrée par le lycée ou le Rectorat ;
- pour les candidats de l'enseignement supérieur : attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire du passage du concours délivrée par le Crous (dossier social étudiant actualisé).

Les attestations de bourse provisoires ou conditionnelles ne sont pas acceptées. La présentation a posteriori d'un justificatif de bourse pour l'année en cours n'ouvre droit à aucun remboursement.

Est automatiquement considéré comme démissionnaire et n'est pas autorisé à passer les épreuves :

- le candidat n'ayant pas réglé l'intégralité des droits d'inscription ;
- le candidat s'étant déclaré comme boursier et n'ayant pas fourni son avis définitif de bourse au plus tard à la date de clôture des inscriptions sur Parcoursup ;
- le candidat dont le justificatif de bourse n'a pas été validé et n'ayant pas procédé dans les délais au règlement des droits d'inscription exigibles pour les candidats non-boursiers.

5. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

5.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES

Les informations fournies par le candidat lors de la procédure d'inscription sur Parcoursup engagent sa responsabilité. Les informations d'état civil fournies doivent être strictement identiques aux informations figurant sur la pièce d'identité présentée le jour de l'examen. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Concours SESAME, la non-restitution des droits d'inscription et la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Le candidat est seul responsable de s'assurer qu'il répond aux conditions d'admission décrites ci-dessus.

L'inscription au Concours SESAME et le paiement des droits d'inscription s'effectuent exclusivement sur la plateforme Parcoursup.

Le candidat doit obligatoirement présenter deux langues étrangères au Concours SESAME, dont l'anglais nécessairement. Il devra choisir lors de son inscription sur Parcoursup une deuxième langue : allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, portugais ou russe.

Par défaut, l'anglais est considéré comme la LVA. Toutes les langues peuvent être présentées en LVB.

Le candidat peut, pour les formations qui le proposent, inverser sa LVA et sa LVB (cf. tableau ci-dessous). Ce changement se fait exclusivement sur l'espace personnel mySESAME du candidat.

Langues proposées pour la LVA	Anglais	Allemand	Arabe	Chinois	Espagnol	Hébreu	Italien	Japonais	Néerlandais	Portugais	Russe
	Bac+4										
BBA in Global Management – SKEMA Business School	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BBA International – Excevia Business School	✓	✓			✓						
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School	✓										
Global BBA – emlyon business school	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Global BBA – NEOMA Business School	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
International BBA - EM Normandie	✓										
International BBA – Grenoble Ecole de Management	✓										
International BBA – KEDGE Business School	✓										
International BBA – South Champagne Business School	✓	✓			✓						
Bac+5											
EBP International – KEDGE Business School	✓	✓			✓						
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School	✓										
Programme Grande École – EDC Paris Business School	✓										
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci	✓										
Programme Grande École – EM Normandie	✓										
Programme Grande École – EM Strasbourg	✓										
Programme Grande École – ESCE International Business School	✓										
Programme Grande École – ESCE International Business School - tracks trilingues			✓	✓	✓						
Programme Grande École – ESCE International Business School - triple diplôme		✓									
Programme Grande École – IPAG Business School	✓										
Programme Grande École – Paris School of Business	✓										
TEMA – NEOMA Business School	✓										

L'éligibilité aux tracks trilingues et triple diplôme de l'ESCE est conditionnée aux choix de langues.

L'éligibilité au parcours Talents de l'emlyon est conditionnée au dépôt de pièces justificative valides sur l'espace personnel mySESAME.

L'espace personnel mySESAME (<https://mysesame.concours-sesame.net>) permet au candidat de compléter son inscription (inversion LVA/LVB, justificatifs...), d'obtenir un récapitulatif de son inscription au Concours SESAME, déposer une copie de sa pièce d'identité, d'accéder à sa convocation, et, de manière plus générale de consulter son dossier à chaque étape du concours.

L'inscription définitive au Concours SESAME est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription et à la confirmation de son vœu dans Parcoursup. Les inscriptions hors délais ne pourront être prises en compte. Toute modification de coordonnées doit obligatoirement être communiquée au Concours SESAME par mail à info@concours-sesame.net.

Le candidat doit également consulter régulièrement sa boîte mail et son espace réservé mySESAME pour se tenir informé du déroulement du concours. Internet et le mail constituent les moyens utilisés par le Concours SESAME pour informer le candidat, notamment en cas d'urgence.

5.2. TEMPS SUPPLÉMENTAIRE ET AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES

Le candidat doit indiquer son éligibilité à un temps supplémentaire ou à un aménagement des épreuves lors de son inscription sur Parcoursup.

La demande est recevable jusqu'à 2 semaines avant la date des épreuves écrites. Conformément aux dispositions réglementaires (Circulaire n° 2015-127 du 3-8-2015 du MENESR), le candidat doit déposer sur son espace réservé mySESAME l'avis médical en cours de validité délivré par la MDPH ou la CDAPH de son académie au plus tard 2 semaines avant la première épreuve.

Seuls les aménagements compatibles avec les épreuves du Concours peuvent être accordés au candidat.

6. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS

6.1. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves écrites sont communes à toutes les écoles, programmes et parcours/tracks/campus. Les notes seront utilisées pour calculer le résultat pour chacune des candidatures, en fonction des coefficients appliqués (cf. § 6.4 et 6.7).

Pour chacune des candidatures, l'admissibilité aux épreuves orales est déterminée par un total de points, une moyenne et un classement.

Afin d'éviter la rupture d'égalité de traitement des candidats, SESAME se réserve le droit de modifier les modalités de passage et de calcul des résultats écrits et/ou oraux (cf. § 7).

6.2. ÉPREUVES ÉCRITES

Ces épreuves sont communes aux écoles adhérant à la banque d'épreuves SESAME et se déroulent simultanément en France et à l'étranger au format digitalisé avec une surveillance via webcam et micro, dans le respect de la vie privée du candidat et des recommandations de la CNIL. Les écoles du Concours SESAME peuvent accueillir des candidats le jour des épreuves si nécessaire en cas d'empêchement technique ou d'aménagement spécifique (le candidat doit avoir contacté SESAME à info@concours-sesame.net au plus tard 72 heures avant la première épreuve).

Pour le Concours SESAME 2025, les épreuves écrites se dérouleront le mardi 15 avril 2025. S'ils devaient repasser une ou plusieurs épreuves, l'ensemble des candidats présents à la(les) dite(s) épreuve(s) le mardi 15 avril seraient à nouveau convoqués le samedi 19 avril 2025. Un candidat non présent le 15 avril sera considéré comme absent aux épreuves écrites et ne pourra être convoqué à une autre date.

Les écoles appliquent chacune leurs coefficients spécifiques aux épreuves.

Le Concours SESAME comporte plusieurs types d'épreuves écrites que doivent obligatoirement passer tous les candidats. Ces épreuves sont organisées en trois séquences :

■ Séquence 1 – « Comprendre »

▪ Compétences digitales (20 minutes)

20 exercices sous forme de QCU à résoudre en 20 minutes maximum. Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.

Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

▪ Enjeux contemporains (30 minutes)

40 questions sous forme de QCU sur les événements qui se sont déroulés au cours des 10 mois précédant l'épreuve, auxquelles le candidat doit répondre en 30 minutes maximum. Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.

Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

▪ Mathématiques (40 minutes)

20 exercices sous forme de QCU à résoudre en 40 minutes maximum. Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.

Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

■ Séquence 2 – « Communiquer »

▪ Français (30 minutes)

40 questions sous forme de QCU permettant de vérifier les capacités d'expression et de compréhension en Français, auxquelles le candidat doit répondre en 30 minutes maximum. Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.

Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

▪ Anglais (30 minutes)

40 questions sous forme de QCU balayant les connaissances supposées acquises pour un niveau B1/B2, auxquelles le candidat doit répondre en 30 minutes maximum. Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.

Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

▪ Deuxième langue (30 minutes)

40 questions sous forme de QCU balayant les connaissances supposées acquises pour un niveau B1/B2, auxquelles le candidat doit répondre en 30 minutes maximum. Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte.

Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

■ Séquence 3 – « Analyser »

▪ Analyse documentaire (2 heures)

Le candidat dispose d'un ensemble de documents portant sur une problématique commune et doit répondre, à 20 questions : de repérage, d'analyse et de synthèse. Pour chaque question, de 4 à 6 réponses sont proposées.

Pour les questions de repérage et de synthèse, sous forme de QCU, une seule réponse est correcte.

Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

Pour chaque question d'analyse, sous forme de QCM, plusieurs réponses sont attendues. Le nombre total de points de la question est réparti équitablement sur chacune des réponses attendues ; au moins une mauvaise proposition sélectionnée ou absence de réponse = 0 point.

6.3. NOTE DE DOSSIER

Une note de dossier complète les notes obtenues aux épreuves écrites.

Elle est calculée à partir des notes anticipées du baccalauréat de français, des notes du contrôle continu, des notes des enseignements de spécialités déjà obtenues, des notes de première (3 trimestres ou 2 semestres) et des notes de terminale (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre), et des éléments de la fiche Avenir (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, ...) disponibles sur Parcoursup. Pour les candidats bacheliers, cette note est calculée sur la base des notes obtenues au baccalauréat et la mention éventuellement obtenue.

Le candidat doit s'assurer que son dossier académique sur Parcoursup est complet (il devra déposer une copie de ses bulletins de notes s'il fait lui-même la saisie des notes).

Tout dossier incomplet sera sanctionné.

6.4. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET NOTE DE DOSSIER

	Enjeux contemporains	Mathématiques	Compétences digitales	Français	LVA	LVB	Analyse documentaire	Dossier
Bac+4								
Global BBA – emlyon business school	6	10	4	7	9	5	9	25
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School	5	14	5	7	7	5	10	25
BBA International – Excelia Business School	8	5	5	6	13	5	15	5
International BBA - EM Normandie	7	9	7	7	10 (1)	4*	10	15
International BBA – Grenoble Ecole de Management	8	8	6	6	12	5	10	15*
International BBA – KEDGE Business School	10	8	7	5	10	10	10	6*
Global BBA – NEOMA Business School	8	10	6	8	15	5	8	20*
International BBA – South Champagne Business School	15	5	5	5	10	5	10	20*
BBA in Global Management – SKEMA Business School	10	5	5	5	10	5	10	5
Bac+5								
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School - European track	8	8	8	7	10	4*	9	10*
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School - French track	8	8	8	8	8	4*	10	10*
Programme Grande École – EDC Paris Business School	8	7	8	6	12	7*	9	18*
Programme Grande École – EDC Paris Business School - International track	8	7	8	6	12 (2)	7*	9	18*
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci	5	7	5	5	13	5	10	12*
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci - International track	5	7	5	5	13 (2)	5	10	12*
Programme Grande École – EM Normandie	7	9	7	7	10	4*	10	20*
Programme Grande École – EM Normandie - tracks anglophone	7	9	7	7	10 (2)	4*	10	20*
Programme Grande École – EM Strasbourg	8	8	7	7	7	5*	8	10
Programme Grande École – ESCE International Business School	10	5	5	5	20	10	10	10*
Programme Grande École – ESCE International Business School - Trilingue ou triple diplôme	10	3	2	5	15 (2)	20 (2)	10	10*
Programme Grande École – ESCE International Business School - Sc. Po. Internationales	15	3	2	5	20	10	10	10*
Programme Grande École – IPAG Business School - American track	7	3	3	3	25	10*	10	9
Programme Grande École – IPAG Business School - Main track	7	3	3	3	20	10	10	10
Programme Grande École – IPAG Business School - Management et ingénierie	6	6	5	5	15	8	8	12
EBP International – KEDGE Business School	10	8	7	5	10	10	10	6*
TEMA – NEOMA Business School	8	6	12	4	10	4	6	12*
Programme Grande École – Paris School of Business - English track	8	6	4	7	10 (1)	5	10	25*
Programme Grande École – Paris School of Business - French track	8	8	4	7	8	5	10	25*

Cas particuliers :

* : Note bonus (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte).

(1) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 12/20.

(2) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 10/20.

6.5. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES

6.5.1. PRÉREQUIS AU PASSAGE DES ÉPREUVES

Le candidat devra avoir :

- Le matériel opérationnel :
 - Ordinateur de type PC (Windows versions Windows 10 et supérieur) ou Mac (versions Mac OS X 10.15 et supérieur)
 - Mémoire RAM minimum de 4 Go
 - 500 Mo d'espace disponible sur disque dur
 - Webcam
 - Microphone
 - Connexion internet
- Installé la dernière version du navigateur Google Chrome
- Installé le logiciel pour la surveillance (SMOWL CM) – lors de la première connexion
- Réalisé toutes les étapes de soumission d'une copie lors de la session préparatoire obligatoire, d'une durée de 2 heures, le samedi 15 mars 2025, afin de se familiariser avec l'interface et de vérifier que le matériel informatique fonctionne correctement. Ce test ne peut être fait par une autre personne que le candidat et doit être fait sur le même ordinateur que le jour des épreuves écrites.
- Créé son espace réservé mySESAME et y déposer l'intégralité des pièces justificatives requises valides, y compris sa pièce d'identité, impérativement avant la date limite de clôture des confirmations sur Parcoursup, fixée au 2 avril 2025. Tout dossier incomplet entraînera l'impossibilité de passer les épreuves.

6.5.2. PRÉSENCE – PONCTUALITÉ

Les heures de convocation sont prévues pour permettre au candidat de se mettre en place avant le début des épreuves. Ces heures sont impératives. Un candidat absent ou exclu d'une épreuve n'a pas le droit de se présenter une nouvelle fois à cette épreuve au cas où elle devrait être recommencée.

Les épreuves digitalisées se déroulent en simultané, où que le candidat soit dans le monde (heure de Paris).

Le candidat doit passer l'intégralité des épreuves auxquelles il est convoqué.

Le Concours SESAME ne saurait être tenu pour responsable si le candidat victime d'un dysfonctionnement de son ordinateur ne peut pas poursuivre sa composition jusqu'à la fin des épreuves écrites. Toutefois, dans une telle situation, le Concours SESAME s'efforcera dans la limite de ses moyens de trouver une solution alternative d'évaluation (sous réserve que le candidat ait participé à la session préparatoire obligatoire). Le candidat accepte que le Concours SESAME statue sur la responsabilité de la difficulté technique rencontrée.

Les candidats qui décident de solliciter le Concours SESAME doivent faire parvenir leur demande au plus tard le jour des épreuves à 23h59 heure de Paris. Cette demande devra être argumentée et les candidats devront fournir tous les documents qu'ils jugeront utiles pour appuyer leur demande.

L'absence du candidat à l'une des épreuves écrites, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination au concours.

La direction du Concours SESAME se réserve le droit d'exclure du concours tout candidat se présentant après le début des épreuves.

6.5.3. FORMALITÉS

Le jour de l'épreuve, le candidat devra être installé dans une pièce isolée, muni d'un unique ordinateur personnel disposant d'une connexion internet, sur un espace de travail dégagé de tout document à l'exception d'une pièce d'identité.

Tout autre matériel est interdit (calculatrice, brouillon, dictionnaire, téléphone portable, deuxième écran, etc.), sa présence et/ou son utilisation est passible de sanctions. Pour l'épreuve de mathématiques, le candidat aura accès à la calculatrice intégrée à la plateforme d'épreuves.

6.5.4. PAUSES PENDANT LES ÉPREUVES

Il n'est pas possible de faire de pause pendant une séquence d'épreuves, quelle que soit sa durée.

6.5.5. REMONTÉE DES RÉPONSES

Les épreuves se déroulant en ligne, le candidat doit enregistrer chacune de ses réponses.

Lorsqu'il a terminé son épreuve, le candidat doit soumettre sa copie pour que celle-ci soit corrigée. La soumission d'une copie est définitive.

6.5.6. DISCIPLINE, FRAUDE ET SANCTIONS

Durant le déroulement de l'épreuve, à l'exception du support technique, le candidat ne doit pas communiquer avec qui que ce soit, quelle qu'en soit la raison. Il doit garder constamment une attitude correcte et ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le déroulement de l'épreuve. Tout manquement à ces instructions fera l'objet d'un procès-verbal signé par SESAME et les télé-surveillants.

Afin de maîtriser les risques de fraude, la tenue vestimentaire du candidat doit permettre de voir l'intégralité de son visage durant toute la durée des épreuves. Le candidat qui se présenterait avec une tenue ne permettant pas de contrôler son identité et de vérifier qu'il ne dissimule pas d'écouteurs sera éliminé.

Une fois l'épreuve lancée, le candidat n'est pas autorisé à accéder à des ressources externes à l'épreuve (ressources personnelles à disposition sur l'ordinateur, navigation internet externe, etc.). Les sorties ou tentatives de sorties de l'épreuve sont tracées par l'application, et peuvent donner lieu à l'application d'une sanction.

De façon plus générale, le non-respect du règlement, la fraude, et la tentative de fraude sont passibles de sanctions. Un candidat pris en flagrant délit de fraude, ou suspecté de fraude, fera l'objet d'un procès-verbal.

L'instruction du cas sera conduite par la commission de discipline. Les sanctions applicables sont :

- Le retrait de points à l'épreuve au cours de laquelle a eu lieu l'incident,
- L'enregistrement de la note zéro à l'épreuve au cours de laquelle a eu lieu l'incident,
- L'exclusion du Concours SESAME pendant 5 ans,
- L'exclusion définitive du concours,
- Le signalement de la fraude aux services Examens et Concours du ministère.

La sanction, quelle qu'elle soit, pourra être prononcée après la publication des résultats d'admissibilité (mais avant la publication des résultats définitifs sur Parcoursup).

6.5.7. RÉCLAMATION

Demande de vérification : toute demande de vérification des notes fait l'objet d'une vérification technique (calcul du total des notes obtenues aux différentes parties de l'épreuve et exactitude du report de la note).

Contestation de décision : pour contester une décision du jury d'une école, le candidat doit adresser sa requête au Président du jury de l'école concernée. Les jurys sont souverains et les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de reports de notes. Les demandes de révision de notes ne sont pas admises.

6.6. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ORALES

À l'issue des épreuves écrites, les candidats admissibles sont appelés à passer des épreuves orales.

Un candidat admissible à un programme d'une école passera ses épreuves orales en présentiel (ou distanciel si la situation sanitaire l'exige) sur un campus proposé par l'école. Le campus de passage des épreuves orales n'a pas d'incidence sur les résultats d'admission. Ces épreuves se déroulent en présentiel pour les candidats qui résident en France (Corse comprise) ou à distance pour ceux qui résident dans les Outre-mer ou à l'étranger.

À l'exception de la prise de rendez-vous, centralisée par SESAME sur l'espace personnel mySESAME du candidat, les épreuves orales sont organisées séparément par chacune des écoles.

Les épreuves à passer, leurs durées, leurs modalités et leurs coefficients sont différents d'une école à l'autre. Le candidat doit se renseigner auprès de chaque école sur les spécificités des épreuves et sur les caractéristiques de leur cursus.

Ces épreuves se composent d'un entretien – individuel et/ou en groupe (présentation, motivation, réflexion sur un sujet, etc.) – et éventuellement d'une épreuve de langue (Anglais ou LVA).

L'absence ou la non-présentation du candidat aux épreuves orales, à l'entretien individuel ou à l'épreuve de langue, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination de cette école. Les candidats doivent se présenter devant le jury dans une tenue correcte, rendant notamment visible l'intégralité de leur visage.

Les téléphones portables, montres connectées, ou tout autre moyen de communication, doivent être éteints pendant toute la durée des épreuves et dans l'enceinte du centre de convocation. Il est formellement interdit d'enregistrer les épreuves.

Ces épreuves sont organisées par les écoles membre de SESAME selon le calendrier publié chaque année au moment de la convocation aux épreuves orales sur l'espace réservé mySESAME du candidat.

6.7. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES

	Entretien	Anglais ou LVA
Bac+4		
Global BBA – emlyon business school	15	10 (1)
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School	17	5 (1)
BBA International – Excelia Business School	30	8 (1)
International BBA - EM Normandie	20 (4)	15 (1)
International BBA – Grenoble Ecole de Management	30	15 (1)
International BBA – KEDGE Business School	25 (2)	15 (1)
Global BBA – NEOMA Business School	25	15 (1)
International BBA – South Champagne Business School	30	15 (1)
BBA in Global Management – SKEMA Business School	45	10* (1)
Bac+5		
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School	50	-
Programme Grande École – EDC Paris Business School	50	-
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci	38	12 (1)
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci - International track	38	12 (1)(3)
Programme Grande École – EM Normandie - track anglophone	30 (4)	20 (1)
Programme Grande École – EM Normandie - track francophone	35 (4)	15 (1)
Programme Grande École – EM Strasbourg	35	10 (1)
Programme Grande École – ESCE International Business School	35	-
Programme Grande École – IPAG Business School - American track	20	20 (1)
Programme Grande École – IPAG Business School - Main track	20	14 (1)
Programme Grande École – IPAG Business School - Management et ingénierie	20	15 (1)
EBP International – KEDGE Business School	20 (2)	20
TEMA – NEOMA Business School	35	15 (1)
Programme Grande École – Paris School of Business	50	-

Cas particuliers :

* Note bonus (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte).

- (1) Épreuve en Anglais uniquement, quelle que soit la LVA choisie pour les épreuves écrites.
- (2) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 0/20.
- (3) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 10/20.
- (4) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 4/20.

6.8. ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT

À l'issue des épreuves orales, SESAME effectue un classement combinant les notes des épreuves écrites, la note de dossier et des épreuves orales en appliquant les coefficients propres à chaque programme. Pour les tracks anglophones de l'ESSEC, une note moyenne en anglais (écrit + oral) minimale est requise pour être classé (cette moyenne est établie chaque année par le jury d'admission). Parcoursup établit ensuite l'ordre d'appel tenant compte du taux de boursiers pour certaines formations (établissements EESPIG).

Les résultats d'admission sont publiés sur Parcoursup et le détail des notes est publié sur l'espace réservé mySESAME du candidat, et disponible jusqu'à la fin de la session (31 août de l'année du concours).

7. CAS DE FORCE MAJEURE ET ANNULATION D'ÉPREUVES

En cas d'annulation des épreuves écrites et/ou orales, décidée en Assemblée Générale Extraordinaire de SESAME, ou par décision ministérielle, les modalités de sélection des candidats au Concours SESAME peuvent changer.

L'admission se fait en deux temps :

1- Évaluation du dossier du candidat par SESAME si les épreuves écrites sont annulées :

- Pour les élèves de terminale : une note de dossier calculée à partir des notes anticipées du baccalauréat de français, des notes du contrôle continu, des notes des enseignements de spécialités déjà obtenues, des notes de première (3 trimestres) et des notes de terminale (2 premiers trimestres), et éléments de la fiche Avenir (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, ...) disponibles sur Parcoursup.
- Pour les bacheliers en réorientation : notes du baccalauréat, notes anticipées du baccalauréat de français, mention éventuelle.

2- Évaluation des candidats par chacune des formations SESAME si les épreuves orales sont annulées : Examen approfondi du dossier de chaque candidat par des jurys d'admission à partir de pondérations de notes propres à chaque formation et sur la base des éléments disponibles sur Parcoursup :

- bulletins de notes et appréciations des professeurs ;
- éléments qualitatifs de la fiche Avenir ;
- lettre de motivation ;
- activités et centres d'intérêts (Expériences d'encadrement ou d'animation, Engagement citoyen et bénévolat, Expériences professionnelles et stages et Pratiques sportives et culturelles).

À l'issue de ce deuxième examen du dossier, SESAME effectue un classement combinant les notes des deux évaluations coefficientées sur 100.

	1 ^{ère} évaluation	2 ^{ème} évaluation
Bac+4		
Global BBA – emlyon business school	75	25
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School	78	22
BBA International – Excelia Business School	62	38
International BBA - EM Normandie	65	35
International BBA – Grenoble Ecole de Management	55	45
International BBA – KEDGE Business School	60	40
Global BBA – NEOMA Business School	60	40
International BBA – South Champagne Business School	55	45
BBA in Global Management – SKEMA Business School	55	45
Bac+5		
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School	50	50
Programme Grande École – EDC Paris Business School	50	50
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci	50	50
Programme Grande École – EM Normandie	50	50
Programme Grande École – EM Strasbourg	55	45
Programme Grande École – ESCE International Business School	65	35
Programme Grande École – IPAG Business School - American track	60	40
Programme Grande École – IPAG Business School - Main track	66	34
Programme Grande École – IPAG Business School - Management et ingénierie	65	35
EBP International – KEDGE Business School	60	40
TEMA – NEOMA Business School	50	50
Programme Grande École – Paris School of Business	50	50

Les résultats d'admission seront publiés sur Parcoursup.

8. INTÉGRATION

À l'issue du concours, le candidat se conforme à la procédure Parcoursup pour ses choix d'intégration. Les résultats au Concours SESAME d'une année ne sont valides que pour la rentrée universitaire qui suit et conditionnés à l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu comme équivalent.

9. PHASE COMPLÉMENTAIRE SUR PARCOURSUP

Dans le cadre de la procédure Parcoursup, la phase complémentaire permet à des candidats, entre la mi-juin et la mi-septembre, de formuler de nouveaux vœux et d'accepter des propositions dans des formations qui ont encore des places disponibles. Cette phase s'adresse en priorité à des candidats qui n'ont pas reçu de proposition en phase principale. Le candidat ne peut formuler un vœu sur une formation pour laquelle il a déjà candidaté en phase principale.

Le nombre de vœux en phase complémentaire est limité (1 vœu en phase complémentaire = 1 sous-vœu de la phase principale).

Pour s'inscrire en phase complémentaire, le candidat doit payer des droits d'inscription d'un montant de 50 euros (par carte bancaire sur Parcoursup).

L'étude de la candidature se fait directement par l'école et consiste en l'examen du dossier du candidat à partir des informations disponibles sur Parcoursup et, le cas échéant, d'épreuves orales.

10. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

SESAME est attaché au respect et à la protection des données personnelles. SESAME s'engage à définir et appliquer les mesures adéquates afin de garantir la sécurité du traitement des données personnelles des candidats.

La saisie des données personnelles renseignées sur le formulaire d'inscription au Concours SESAME est obligatoire. Ces données personnelles sont nécessaires aux traitements de gestion des inscriptions et de suivi des candidatures. Elles sont conservées durant la durée du concours, puis pendant 5 ans.

Les données personnelles de surveillance en ligne (vidéo, photos, audio) sont conservées 2 mois à l'issue des épreuves écrites.

Conformément au RGPD et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, effacement, limitation ou opposition au traitement de leurs données personnelles.

Pour plus de détails : <https://mysesame.concours-sesame.net>, rubrique « politique de confidentialité ».

11. COPYRIGHT

À l'exception des documents sourcés, les textes, illustrations et tous les éléments composant ce document et les sujets du Concours SESAME sont la propriété exclusive de l'association SESAME Banque d'Épreuves. Ils sont protégés par le droit d'auteur, et ce pour le monde entier.

Toute reproduction, représentation, communication, exploitation, diffusion, adaptation ou copie, par quelque procédé et sous quelque forme que ce soit, même partielle, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de l'association SESAME Banque d'Épreuves, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La violation de ces dispositions expose le contrevenant et toutes personnes responsables à des actions judiciaires en contrefaçon ; sanctionnées civilement et pénalement.

12. RESPONSABILITÉ ÉDITORIALE

Tous propos diffamatoires, portant atteinte à la probité ou à la réputation du Concours SESAME, des personnels en charge de l'organiser, ou de ses écoles, mis en ligne sur des réseaux sociaux publics, pourront faire l'objet de poursuites devant les juridictions compétentes.